



**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 29 août 2023  
N. réf : 100.101.01.01/JL

**Préavis N° 07/2023**

<p align="center"><b>DEMANDE DE CANDIDATURE D'ADHÉSION DU SITE CLUNISIEN « EGLISE ST-NICOLAS DE MYRE DE ROUGEMONT* AU PATRIMOINE DE L'UNESCO</b></p>
--

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. OBJET DU PRÉAVIS**

---

Le présent préavis porte sur une demande de candidature d'adhésion du site clunisien \*Eglise St-Nicolas de Myre de Rougemont\* au Patrimoine de l'Unesco. Le dépôt de la candidature de notre cité historique sur la liste \*Cluny et les Sites clunisiens européens\* est pour la Municipalité une forme de reconnaissance envers les autorités qui ont œuvré et qui œuvrent maintenant à faire connaître Rougemont, son histoire et son environnement naturel et patrimonial. C'est aussi une opportunité de transmettre aux générations futures les valeurs et les richesses de notre patrimoine exceptionnel.

**2. STRUCTURE DU PRÉAVIS**

---

- La Fédération européenne des Sites clunisiens (FESC), histoire et objectifs visés
- La présentation par la FESC d'un bien patrimonial au patrimoine mondial de l'Unesco, pourquoi ? Comment ?
- Rougemont et Cluny, relations entre les deux sites
- Poser sa candidature, qu'est-ce que cela veut dire pour Rougemont
- La suite des opérations
- Conclusions

---

### 3. ÉLÉMENTS CONCERNANT LA STRUCTURE DU PRÉAVIS

---

#### La Fédération Européenne des sites clunisiens (FESC)

La FESC, association laïque a été créée en 1994 à l'occasion du millième anniversaire d'un des grands abbés de Cluny par des personnalités des instances politique, culturelle, historique et touristique. A cette occasion 28 lieux rejoignent la fédération dont Payerne en Suisse

Objectifs visés :

- Fédérer et mettre en liaison les sites clunisiens, lieux qui ont eu au cours de leur histoire des liens au sens le plus large avec la grande Abbaye de Cluny.
- Constituer un réseau en Europe à vocations historique, culturelle, sociétale et touristique
- Faire connaître et mettre en lumière l'histoire de l'Eglise clunisienne au Moyen Age.

Objectifs atteints puisque le réseau clunisien a été labellisé en 2005 grand itinéraire culturel du Conseil de l'Europe, label confirmé à quatre reprises, la quatrième fois par une expertise effectuée à Romainmôtier-Envy en 2018.

En 2020, la FESC entame les démarches pour inscrire les sites clunisiens au patrimoine mondial de l'Unesco.

#### La présentation par la FESC d'un bien patrimonial au patrimoine mondial de l'Unesco

##### Pourquoi présenter une candidature

- A la fin du 20<sup>e</sup> et au début du 21<sup>e</sup> siècle, de nombreuses études historiques ont montré l'importance de l'influence exercée par l'ordre clunisien sur la société au Moyen Age aux niveaux spirituel, culturel, sociétal, économique et politique.
- L'importance de ce plan de l'histoire était tombée dans l'oubli à la suite de la Révolution française et de la disparition de l'ordre clunisien.
- La FESC, fort de ce constat après 3 ans d'études et divers contacts avec les milieux concernés par le patrimoine, décide en 2020 de présenter un bien patrimonial au patrimoine mondial sous la forme d'une liste de sites clunisiens, bien intitulé « Cluny et les Sites clunisiens européens\*».

##### Comment présenter une candidature, les caractéristiques de cette candidature

- Un bien patrimonial constitué d'une liste de sites clunisiens européens, bien qui est considéré selon les nouveaux critères définis par la convention de l'Unesco comme une candidature en série et transnationale.
- Une candidature qui couvre les catégories traditionnelles de nature artistique, historique, monumentale, mais à cause de sa diversité, on peut y ajouter des attributs de caractère immatériel, anthropologique, politique, social et naturel.
- Une candidature qui est à l'exemple de celle présentée en 2012 constituée d'une liste de sites palafittiques situés dans l'arc alpin européen.
- Une candidature qui selon l'Unesco met en évidence la valeur universelle exceptionnelle des sites clunisiens, car elle prend en compte :

L'histoire de l'abbaye de Cluny et de ses dépendances avec toutes ses implications religieuses, culturelles, sociales et politiques dans l'histoire et la construction de l'Europe.

Le présent avec l'engagement des sites clunisiens pour assurer la conservation du bien, son rayonnement aux niveaux culturel, sociétal et touristique dans un esprit de développement durable.

### Rougemont et Cluny, les relations entre les deux sites

Il faut remarquer d'emblée qu'il n'est pas possible de dissocier l'histoire de Rougemont et celle de son prieuré. L'église de Rougemont a été construite vers l'an 1080 par des moines de Cluny que le comte de Gruyère avait appelés pour construire ce monastère. Ce prieuré est le premier et le seul couvent des Alpes Vaudoises. L'église n'a pas subi de transformations importantes, elle est de style romane, bâtie selon le modèle clunisien classique.

La fondation du prieuré de Rougemont est attestée par ces mots qui en sont l'introduction :

*Alors que le pape Hildebrand était à la tête de la Sainte Eglise romaine, que régnait le roi Henri et que l'évêque Bourcard était évêque de Lausanne, le comte Wilaire, sa femme Agathe et ses enfants, donnèrent librement, avec tous droits et sans réserve, le territoire inculte situé entre les deux ruisseaux appelés Flendruz, à Dieu et à Saint-Pierre de Cluny.*

Rougemont appartient à la même famille spirituelle que les abbayes de Payerne et Romainmôtier. Le sanctuaire est dédié à Saint-Nicolas de Myre, martyr du IVème siècle, patron des enfants, fêté le 06 décembre.

L'époque bernoise amène des changements. La Réforme est prêchée dès 1555 à Rougemont et l'église passe au culte réformé. Quant au prieuré, il est démoli et remplacé par le château des baillis.

Une importante restauration, de 1919 à 1926, fait ressortir la pierre de l'édifice, recouverte alors de cinq couches de plâtre. Le plafond de la nef est refait en voûte de bois. Les peintures sont exécutées par le peintre Correvon, d'après les motifs du XIIIème siècle. Le vitrail central est consacré au Christ ; ceux des côtés rappellent la donation de Rougemont aux moines de Cluny.

Le réseau des sites clunisiens est un grand itinéraire culturel du Conseil de l'Europe dont fait partie Rougemont depuis 2002.

### Poser sa candidature, qu'est-ce que cela veut dire pour Rougemont

#### Au niveau de la communication :

- Figurer sur la liste des sites clunisiens établie par la FESC
- Rejoindre les sites prestigieux et les sites modestes qui ont déjà posé leur candidature, actuellement une cinquantaine de 6 pays d'Europe
- Donner à la liste des sites clunisiens une valeur ajoutée par la qualité du site de Rougemont
- Améliorer encore la visibilité de Rougemont dans l'espace culturel clunisien européen
- Assurer le rayonnement culturel du canton de Vaud en Suisse et à l'étranger

#### Au niveau de la préservation :

- Essentiellement montrer ce qui est déjà fait au sujet de la préservation du site et peut-être y apporter une assurance complémentaire.

Au niveau financier :

- Le coût de la présentation de la liste des sites clunisiens au PM est entièrement assuré par la FESC, donc cela n'implique aucun engagement financier de la part de la commune.

Au niveau culturel :

- Montrer ce qui est entrepris au niveau culturel et sociétal pour faire rayonner Rougemont, à l'exemple des manifestations organisées par la commune, par la paroisse, par Pays-d'Enhaut Tourisme et par diverses organisations extérieures à la cité.

Au niveau touristique :

- Assurer le rayonnement de Rougemont, l'attrait du site invite surtout les passionnés de l'histoire clunisienne ; on peut considérer que cette forme de tourisme est un tourisme de niche qui sera profitable à notre économie.

La suite des opérations

Nous sommes au début d'une entreprise de longue haleine qui prendra plusieurs années jusqu'à la présentation de la liste des sites clunisiens au Comité du patrimoine mondial. Voici le planning prévu :

2022, établissement de la liste des Sites clunisiens après le dépôt des candidatures et création d'un comité territorial pour ce qui concerne les sites suisses.

2022-2024, étude des candidatures pour une commission scientifique.

2025- ?, établissement des listes indicatives nationales.

20 ?, constitution de la liste définitive qui sera présentée au Comité de l'Unesco.

À tout moment, et selon des considérations diverses, Rougemont peut retirer sa candidature.

#### **4. CONCLUSIONS**

---

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 10 octobre 2023*

**Vu** le préavis N° 07/2023

**Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet

**Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **DECIDE**

- **D'autoriser** la Municipalité à poursuivre les démarches visant à inscrire la Combe de Rougemont, par le biais de la FESC, dans le processus de la candidature susmentionnée.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 29 août 2023 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 10 octobre 2023.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :  Frédéric Blum

La Secrétaire adjointe :  Sylvie Berdoz



Délégué municipal :

- M. André Reichenbach